

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE
DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA SOMME
FORMATION SITES ET PAYSAGES**

COMPTE RENDU

de la réunion qui s'est tenue le 14 janvier 2021 à 15 heures, salle République, sous la présidence de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme, sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens.

ETAIENT PRESENTS :

Premier collègue

représentants de l'Etat

- Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, responsable de l'unité départementale de la Somme et Monsieur Christian VARLET, inspecteur des sites classés, pôle sites et paysages, service eau nature ; représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;
- Madame Caroline GAILLET-VINCENT, représentant le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Somme ;
- Madame Isabella USZYNSKI, chargée de mission « paysages-publicité », service de l'environnement et du littoral, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme.

Deuxième collègue

- Madame Dolorès ESTEBAN, conseillère départementale du canton du canton d'Amiens 1 ;
- Monsieur Pascal BOHIN, conseiller départemental du canton d'Ailly-sur-Noye ;
- Monsieur Claude DEFLESSELLE, maire de Coisy, représentant l'association des maires de la Somme ;
- Madame Sonia DOUAY, vice-présidente de la communauté de communes Avre Luce Noye, représentant l'association des maires de la Somme.

Troisième collègue

- Monsieur Jean-Christophe HAUGUEL, responsable de l'antenne Picardie du centre régional de phytosociologie, conservatoire Botanique National de Bailleul ;
- Monsieur Grégory VILLAIN, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Somme ;
- Monsieur Antoine BERTHE, représentant la chambre d'agriculture de la Somme.

Quatrième collègue

- Monsieur Philippe KADECKA, architecte, disposant par ailleurs du mandat donné par Monsieur Jean-Marc HOEBLICH, géographe ;
- Monsieur Michel DE METZ, délégué départemental de l'association "Vieilles Maisons Françaises".

À TITRE CONSULTATIF

- Madame Caroline LANTENOIS, cheffe du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, accompagnée de Madame Thuy-Tien DAVID, secrétaire de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme, bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

AU TITRE DE L'ORDRE DU JOUR :

I - Demande d'autorisation de travaux dans le site classé des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives. Construction d'une salle de jeux d'une surface de 83 m² dans l'enceinte d'une exploitation agricole sur le territoire de la commune de Cachy.

- Monsieur Hans LECLERCQ, demandeur ;
- Monsieur François DEBEUGNY, maire de Cachy.

II - Demande d'autorisation de travaux dans le site classé du Hourdel et du cap Hornu. Société GSM. Demande d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière GSM du Hourdel, sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer.

- la société GSM est représentée par Monsieur Ludovic LEGAY, directeur de secteur Picardie et Madame Laëtitia PAPORE, responsable nationale « Granulats Marins » ;
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, maire de Cayeux-sur-Mer.

ETAIENT EXCUSES.

en qualité de membres :

- Monsieur Patrick THIERY, président de l'association Picardie Nature ;
- Madame Gaëlle PICARD, architecte et son suppléant Monsieur Régis THEVENET, architecte ;

La formation "sites et paysages" se compose de 17 membres.

Avec 15 votants dont un mandat pour l'examen des dossiers précités, le quorum est atteint. La commission peut donc valablement délibérer.

II - Demande d'autorisation de travaux dans le site classé du Hourdel et du cap Hornu, présentée par la Société GSM, dans le cadre de la demande d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière GSM du Hourdel, sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer.

La demande déposée par la société GSM porte sur la prolongation de l'exploitation des carrières sur les terrains actuellement autorisés, la modification des conditions de remise en état et l'extension de la zone d'extraction ainsi que l'accueil de remblai externe. Une autorisation spéciale de travaux ministérielle est nécessaire, au titre du site classé du Hourdel et du cap Hornu (décret de classement du 24 juillet 2006).

Après une description des travaux, Monsieur Varlet présente ses observations et préconisations sur les points suivants (cf rapport du 9 décembre 2020) :

- la prolongation des terrains actuellement autorisés ;
- la modification des conditions de remise en état ;
- la mise à l'arrêt de l'exploitation du gisement aux lieux dit « Les granets » et « l'Amarrage » ;
- l'extension de la zone d'extraction ;
- la demande d'accueil de remblais externes en vue du remblayage des carrières ;
- la dérogation à une partie de la bande périphérique des 10 mètres en limite du périmètre de la demande ;
- l'évaluation des incidences NATURA 2000.

Il indique que l'exploitation de carrière de galets est une industrie qui modifie les paysages et les milieux. Pour cette raison, cette zone de carrières avait été prise en compte et incorporée dans le périmètre classé afin de mieux en maîtriser l'évolution.

Cette demande reprend les préconisations du plan de gestion réalisé en 2006 lors du classement du site de la pointe du Hourdel et du cap Hornu dans le but de permettre la pérennisation de cette industrie dans les meilleures conditions tout en limitant son impact sur les paysages.

L'inspection régionale des sites émet donc un avis favorable au projet d'extension et de modification des conditions d'exploitation et de remise en état des carrières du Hourdel.

Monsieur Vandevorde précise que le projet est soumis d'une part à la procédure d'autorisation spéciale de travaux en site classé et d'autre part à une procédure d'autorisation environnementale au titre des installations classées. En ce qui concerne la procédure d'autorisation environnementale, l'instruction est au stade de la phase de la recevabilité. L'avis de la CDNPS puis celui de la ministre de la transition écologique et solidaire doivent être recueillis. Une fois la recevabilité du dossier déclarée, le projet sera soumis à enquête publique puis à l'examen de la CDNPS, dans sa formation carrières. La préfète de la Somme se prononcera ensuite sur la demande d'autorisation environnementale.

La présidente indique que la CDNPS est saisie dans sa formation spécialisée « sites et paysages » sur l'aspect travaux en site classé et le sera, dans sa formation spécialisée « carrières » afin de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE.

Monsieur Hauguel aborde la question de l'accueil des remblais et plus particulièrement la création d'étangs pouvant être fréquentés par les canards.

Madame Paporé fait valoir les nombreuses discussions avec la collectivité, sur les secteurs concernés par le projet de dépoldérisation de la ferme de la Caroline, le dragage des ports de Cayeux-sur-Mer ou d'autres zones de sédiments. Aucune disposition n'a encore été validée à ce jour. Cependant la création de pannes humides est bien prévue.

Monsieur Villain met en avant l'intérêt de concilier les enjeux économiques et touristiques dans la Baie de Somme et de présenter au public l'histoire de cette activité économique.

Sur ce point, Monsieur Lecomte indique qu'une réunion est prévue le 29 janvier prochain avec les carriers, sur l'acquisition de la maison du phare de Brighton qui pourrait être un point d'information des randonneurs cyclistes. Dans le cadre de la promotion de la richesse écologique de cet espace (biotope pour la protection des gravelots, choux marins, vente de bois de pins de 27 hectares...), une présentation de l'histoire de l'activité des carrières sur le site du Hourdel est envisagée, en mettant notamment l'accent sur la conversion d'une friche industrielle en zone protégée pour les oiseaux.

Mme Paporé fait valoir la démarche entreprise dans le cadre du festival de l'oiseau. Il est prévu d'ouvrir au public la carrière sur deux demi-journées, avec une présentation de l'activité depuis l'extraction jusqu'à l'utilisation des matériaux. Elle précise aussi qu'une scénographie spécifique sur l'histoire des galets est prévue dans le cadre de la maison de l'oiseau.

Monsieur Demetz demande s'il est prévu de créer un observatoire permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les étangs et les carrières. Il cite pour exemple le parc du Marquenterre.

Monsieur Lecomte indique que cet aménagement lui paraît difficile sur ce secteur, au regard des contraintes de la loi littoral. Par ailleurs, la commune est confrontée au phénomène d'érosion, sachant que des travaux d'enrochement n'étaient pas envisageables en site classé et que l'édification de pieux hydrauliques a donc été décidée en vue d'assurer la rétention de sable et des galets.

La présidente déclare que la lutte contre l'érosion des sols nécessite de trouver des solutions pérennes, en tenant compte des contraintes du site classé et de la loi littoral. Même si la proposition d'un observatoire présente un intérêt, la faisabilité d'un tel projet s'avère difficile en site classé.

Les représentants de la société GSM et le maire de Cayeux-sur-Mer sont invités à quitter la salle à 15 heures 40.

La commission se prononce favorablement, à l'unanimité des voix, sur la demande d'autorisation de travaux dans le site classé du Hourdel et du cap Hornu, présentée par la Société GSM, dans le cadre de la demande d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière GSM du Hourdel, sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer.

La séance du 14 janvier 2021 de la commission départementale de la nature des paysages et des sites de la Somme, réunie en formation sites et paysages, est levée à 15 heures 45.

La présidente,

Myriam GARCIA